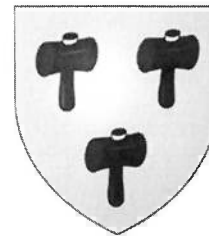


DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Hazebrouck



MAIRIE DE LYNDE

**Arrêté d'Interdiction Temporaire de Stationnement et de Circulation
dans le cadre des travaux de réhabilitation extension de l'ancienne
école en maison multi-services :**

du Lundi 16 février 2026 au vendredi 18 décembre 2026

ARRETE N°2026/n°7

Le Maire de la Commune de Lynde (59),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R110-1 R110-2 R411-5 R411-8 R417-9 R417-10 et R417-11,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article 12212-2, 12213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6-1, L. 22155,

VU le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-4 et L.311-1.1

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

Vu le lancement des travaux et l'organisation du chantier de réhabilitation extension de l'ancienne école en maison multi-service au 116 contour de l'église et le mouvement de véhicules de gros gabarit qui y sera associé.

Considérant la nécessité de prendre toutes les dispositions de sécurité pour les usagers.

ARRÊTE

Article 1 : Que le stationnement et la circulation rue du contour de l'église et du parking contour de l'église (de l'angle rue des processions au numéro 116 contour de l'église) seront interdits pendant toute la durée des travaux, **soit du lundi 16 février 2026 au vendredi 18 décembre 2026.**

Article 2 : 4 places de stationnement resteront accessibles au bord de ce tronçon de rue comme indiqué sur le plan ci joint.

Article 3 : Une signalisation adaptée et des barrières interdisant l'accès seront installées par la société WALLYN.

Article 4 : Monsieur le Maire, et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés dans les conditions habituelles.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- *A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Hazebrouck*
- *A la société Wallyn par mail*

Fait à Lynde, le 4 février 2026



Jean Michel PLAETEVOET
Le Maire

DU 16/02/26 AU 18/12/26

DU 16/02/26 AU 18/12/26

R I J S

R I J S

RUE DES PROCESSIONS

4 places
maintenance

**emprise
chantier
interdite**

du 16/02/26
au 18/12/26

du 16/02/26
au 18/12/26

Entrée chantier

accès parc

accès école

stationnement école

RUE DU BECQUEREL

PIE DE VERDU

RUE DU BECQUEREL

Maureen Lynde

450

